

INNOVER LES MODES DE FINANCEMENT DES PROJETS ASSOCIATIFS

INSTITUTION PARTENAIRE

Philanthro-Lab

15, rue de la Bucherie, 75005 Paris

<https://philanthrolab.org/>

Statut juridique : SAS

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

Paul Priam

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION & CONTEXTE DU PROJET

Le Philanthro-Lab est le premier lieu en France dédié à la philanthropie et à l'engagement. Situé en plein cœur de Paris et inauguré en 2021 dans le cadre du projet Réinventer Paris, le Philanthro-Lab accueille une soixantaine de structures d'intérêt général (soit 180 porteurs de projets à but non lucratif) dans ses espaces de travail, parmi lesquelles 10 structures au sein de son incubateur.

A l'image de ce programme inédit qui vise à accompagner le développement de structures d'intérêt général, le Philanthro-Lab offre régulièrement des dispositifs de conseil et de formation (masterclass, permanences conseil, conférences, etc) pour les aider à porter haut leurs actions et décupler leur impact.

A travers ces initiatives et une programmation d'événements et rencontres qui rythment la vie du lieu, le Philanthro-Lab contribue au développement de la philanthropie, à la professionnalisation et à l'attractivité de l'écosystème de l'engagement en France.

CONTENU PÉDAGOGIQUE DU PROJET

Ce projet s'inscrit dans la mission du Philanthro-Lab de développer des solutions innovantes pour le secteur de l'engagement et de la philanthropie. L'une des convictions que porte le Philanthro-Lab est que les porteurs de projets associatifs doivent pouvoir déployer leur énergie et leur savoir-faire sur les missions à impact de leurs organisations. Pour cela, ils doivent travailler en toute confiance avec leurs mécènes, étant entendu que la collecte de fonds n'est pas une fin en soi mais un moyen d'atteindre les objectifs que leur organisme s'est assigné.

Le financement du secteur non-lucratif a plusieurs sources - cotisations, subventions, mécénat, revenus propres – et les budgets des associations sont souvent présentés en deux parties : les frais de fonctionnement et les frais de programmes. Ces derniers correspondent aux financements alloués directement à la mission sociale de l'association (aide aux plus démunis, insertion professionnelle des jeunes, préservation de la biodiversité, etc.).

Direction de la vie étudiante

Les frais de fonctionnement, quant à eux, couvrent les moyens opérationnels (salaires, assurances, loyers, fournitures, frais d'audit, de comptabilité etc.) c'est à dire qu'ils recouvrent tout ce qui n'est pas investi directement sur le terrain mais qui demeurent toutefois, pour un grand nombre de structures, des dépenses essentielles à la réussite de tout projet associatif.

Or l'essentiel des mécènes des organisations à but non lucratif, entreprises ou institutions, se mobilisent peu pour le financement des frais de fonctionnement, leur préférant des financements "par projet". Ainsi dans les appels à projets ou dans les critères de sélection des subventions et des mécènes, il apparaît régulièrement que les financeurs ne sont pas enclins à les prendre en charge. Ces derniers restreignent alors leurs dons à des programmes spécifiques, empêchant les organisations bénéficiaires de mobiliser ces moyens financiers pour prendre en charge par exemple les salaires de leurs collaborateurs ou encore le loyer de leurs bureaux. Pourtant ces postes de dépense constituent la base de l'efficacité de ces organisations et le manque de moyens pour professionnaliser les process et les équipes participe à créer un contexte défavorable pour porter une action impactante au service de l'intérêt général.

Dans ce contexte le Philanthro-Lab souhaite confier aux étudiants de Sciences Po un travail de réflexion et de proposition pour identifier des innovations du cadre actuel de financement des organisations à but non lucratif, dans l'objectif de démocratiser l'utilité des frais de fonctionnement et d'en inciter davantage le financement.

Ce travail devra donc d'abord établir un état des lieux et identifier les difficultés rencontrées par les organismes à but non lucratif ainsi que les éléments contextuels qui les expliquent. Dans un deuxième temps, il conviendra de travailler sur des propositions innovantes pour réduire ces difficultés, encourager et faciliter le financement des frais de fonctionnement (évolutions réglementaires, généralisation de bonnes pratiques, mises en réseaux de structures ou d'interlocuteurs).

Pour réaliser cette étude, les étudiants devront entamer un dialogue avec tous les acteurs de l'engagement : porteurs de projets et mécènes (particuliers et entreprises), bien sûr, mais également les pouvoirs publics nationaux et territoriaux, les fédérations et formations professionnelles dédiées, les bénéficiaires de ces organisations ainsi que leurs bénévoles.

EN QUOI LE PROJET PROPOSÉ SERT-IL LE BIEN COMMUN ?

Les recommandations élaborées dans le cadre de ce projet ont vocation à ensuite être portées face à celles et ceux en mesure de se mobiliser pour les rendre opérationnelles (mécènes et leurs organisations professionnelles, porteurs de projets et leurs réseaux, gouvernement, Parlement, et autres responsables publics).

L'ambition de cette collaboration est de mettre en place des innovations afin de faciliter la capacité des associations à financer leurs frais de fonctionnement pour pérenniser leurs activités, professionnaliser leurs organisations et modes d'action et ainsi se concentrer davantage sur leur savoir-faire et raison d'être.

RÉSULTATS ATTENDUS

La production finale de ce projet se divisera en deux :

1. L'établissement d'un état des lieux suivi d'une partie dédiée aux recommandations faites par les étudiants sur les moyens d'innovation en matière de financement des associations.
2. L'organisation d'une conférence de restitution au Philanthro-Lab, en présence de porteurs de projets, des mécènes, des fédérations professionnelles, de la presse et des responsables gouvernementaux.

COMMENT ALLEZ-VOUS EXPLOITER LE RENDU FINAL ? QUELLES ACTIONS POURRAIENT ETRE MISES EN ŒUVRE ?

Les recommandations élaborées dans le cadre de ce projet ont vocation à ensuite être portées face à celles et ceux en mesure de se mobiliser pour les rendre opérationnelles (mécènes et leurs organisations professionnelles, porteurs de projets et leurs réseaux, gouvernement, Parlement, et autres responsables publics).

QUI SERONT LES BÉNÉFICIAIRES DIRECTS OU INDIRECTS DU PROJET ?

Les organisations à but non lucratif et les porteurs de projets bénéficieront d'un contexte davantage favorable au développement de leurs actions, plus efficaces et impactantes. Ces dernières impacteront bien entendu positivement de facto les bénéficiaires directs de ces organisations.

MODALITÉS DE COLLABORATION AVEC LES ÉTUDIANTS

- Calendrier de travail élaboré conjointement avec les étudiants en début d'année.
- Autonomie dans la rédaction du rapport, mais réunions de pilotage régulières pour accompagner et faciliter les recherches, rencontres et élaboration de propositions.
- Accès au réseau d'organisations à but non lucratif et de mécènes du Philanthro-Lab
- Utilisation des salles de réunions et des postes de travail du Philanthro-Lab pour la conduite du projet
- Soutien logistique dans l'organisation de l'événement de restitution au Philanthro-Lab